|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type** | **Motif** | **Documents à fournir** |
| **Visa de visite** | Pour ceux qui vont aller à Hong Kong pour une visite de moins de 14 jours | 1. Le passeport comportant au moins deux pages entièrement vierges de toute inscription et Une photocopie du passeport.  La validité du passeport doit être assurée au moins six mois à l'expiration à compter du jour de la demande.  2. Le « Formulaire pour le visa de Hong Kong» accompagné d'une photo d'identité couleur collée à l'endroit indiqué. Il faut assurer que tous les renseignements personnels fournis sont véridiques et complètes. Le visa pourra être refusé à cause des informations fausses ou incomplètes, et des écritures illisibles.  3. Une lettre d'invitation de votre correspondant à Hong Kong  4. La réservation des billets d'avion aller-retour, les réservations d'hôtel et l'assurance de voyage qui couvre vos frais de séjour à Hong Kong.  5. Justificatif de moyens d’existence suffisants pour la durée du séjour :  ·Si le voyage sera pris en charge par vous-même, attestation bancaire d’une somme d’argent gelée pour 1 mois au minimum 40 000 000 GNFs (ou en US$ équivalents); relevé de compte des trois derniers mois ou bulletins de salaire des trois derniers mois.  ·Si le voyage sera pris en charge par votre époux(se)/parents, leurs documents susmentionnés + certificat de mariage/ certificat légalisé de lien de parenté  6. Le registre de commerce ou certificat de travail et ordre de mission. |
| **Visa de transit** | Pour ceux qui vont faire du transit à Hong Kong | 1. Le passeport comportant au moins deux pages entièrement vierges de toute inscription et Une photocopie du passeport.  La validité du passeport doit être assurée au moins six mois à l'expiration à compter du jour de la demande.  2. Le « Formulaire pour le visa de Hong Kong» accompagné d'une photo d'identité couleur collée à l'endroit indiqué. Il faut assurer que tous les renseignements personnels fournis sont véridiques et complètes. Le visa pourra être refusé à cause des informations fausses ou incomplètes, et des écritures illisibles.  3. Le visa valable pour le pays (ou territoire) destinataire ou le billet d'avion de correspondance pour ceux qui bénéficient de l'exemption  de visa du pays (ou territoire) destinataire.  4. Les billets d'avion montrant que vous allez passer par Hong Kong.  5. Le compte bancaire (relevé bancaire des trois derniers mois ) ou Garantie financière, qui pourrait couvrir vos frais de voyage à Hong Kong. |